



## AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'INAO, en tant qu'autorité compétente reconnue par la Commission européenne, est en charge de la gestion des demandes de dérogations aux règlements européens relatifs à la production biologique.

**Demande de dérogation « Nourrissement des abeilles au moyen de miel, de pollen, de sirops de sucre ou de sucre biologiques »**

**Article 3.6 du règlement (UE) 2020/2146**

*Formulaire à envoyer par courrier électronique ou postal à votre organisme de contrôle*

**Critères à remplir pour répondre aux conditions de dérogation conformément au règlement délégué (UE) 2020/2146, et notamment à son article 3, paragraphe 6 :**

**Critère 1 :** Lorsque la survie de la colonie est menacée, le nourrissement des abeilles est possible.

**Critère 2 :** Le lien entre un événement catastrophique (incendies, incident environnemental...) autre que les conditions climatiques et l'entrave de la production de nectar ou de miellat doit être avéré.

**Critère 3 :** Seuls le miel, le pollen, le sucre et le sirop de sucre biologiques sont autorisés dans l'alimentation des abeilles.

La durée de la dérogation sera définie par l'INAO.

**La demande de dérogation doit être réceptionnée par votre organisme de contrôle avant tout nourrissement des abeilles.**

**ATTENTION La dérogation n'est considérée comme accordée qu'après réception de la décision favorable de l'INAO.**

**Demande de dérogation « Nourrissement des abeilles au moyen de miel, de pollen, de sirops de sucre ou de sucre biologiques »**  
**Article 3.6 du règlement (UE) 2020/2146**

**IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR :**

Raison sociale et n° SIRET : .....

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville : .....

N° Téléphone : .....

E-mail : .....

**1. Cause de l'entrave de production de nectar et/ou de miellat :**

- Contamination par des substances toxiques
- Incendie
- Autre événement catastrophique

Précisez :

.....

.....

.....

.....

*Veillez joindre tous justificatifs ou documents utiles.*

**2. Quantité de miel, pollen, sucre ou sirop de sucre biologiques dans l'alimentation des abeilles pendant la période dérogatoire :**

Nombre de ruches ou colonies biologiques sur l'exploitation : .....

Dans l'alimentation des abeilles pendant la période dérogatoire, indiquez la quantité en kg de :

- Miel biologique : .....
- Pollen biologique : .....
- Sucre biologique : .....
- Sirop de sucre biologique : .....

Période d'alimentation prévue (*précisez la période*) : du .....au .....

L'INAO peut se déplacer sur votre exploitation afin de procéder lui-même à des vérifications.

Ce formulaire dûment complété doit être transmis par courrier électronique ou postal à votre organisme certificateur qui le transférera à la délégation territoriale de l'INAO compétente qui traitera votre dossier.

**Nom de votre organisme certificateur :** .....



*Le formulaire vous sera retourné s'il est incomplet (Remplissez-le intégralement).*

Date de la demande :

Signature de l'opérateur qui certifie l'exactitude des informations fournies :

\*

\* \*

**Cadre réservé à l'organisme certificateur :**

Date de réception de la demande :

L'opérateur répond-t-il à l'ensemble des critères de l'article 3.6 : OUI  / NON

Transmission de la demande de dérogation à l'INAO avec :

Avis favorable  / Avis défavorable  / Avis réservé

Justification de l'avis :

Date de l'avis :

Nom et visa du Responsable de l'organisme de contrôle :